AGIR : NEUF PRINCIPES* POUR ÊTRE EFFICACE (SUITE)

7 Planifier la prévention en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement.

Exemple : prévoir un temps de prise en main de la tondeuse de remplacement (cela aurait permis de se rendre compte que le contacteur de siège était défectueux et que la lame ne s'arrêtait pas à la descente du conducteur).

8 Donner la priorité aux mesures de protection collective et n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.

Exemple : le contacteur électrique de siège du matériel de prêt est défectueux (le matériel a été soumis à l'humidité par exemple). Il aurait dû être réparé en amont pour que la lame arrête de tourner dès que le conducteur se lève de son siège.

9 Donner les instructions appropriées aux salariés, c'est former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention.

Exemple : donner la consigne d'arrêter l'activité en cas de non-conformité d'une machine. Ici la tonte aurait pu être décalée et remplacée par une autre activité taille, le temps de disposer d'une machine conforme.

• Pour déclarer un accident du travail en ligne ou télécharger les documents nécessaires

www.msa.fr rubrique Services en ligne / Formulaires à télécharger

• Pour aller plus loin

www.inrs.fr/brochure ED 6163

Les conseillers en prévention des risques professionnels de votre MSA peuvent vous accompagner dans l'analyse des accidents.

Pour télécharger les derniers numéros de *La Lettre du Pic Vert*

www.msa01-69.fr rubrique Santé et sécurité au travail / Actions de prévention / La Lettre du Pic Vert

www.msa-ardeche-drome-loire.fr rubrique Santé et sécurité au travail / Actions de prévention / Jardins espaces verts / La Lettre du Pic Vert

www.msaalpesdunord.fr rubrique Santé et sécurité au travail / Actions de prévention / La Lettre du Pic Vert

En complément à ce numéro, vous pouvez consulter La lettre du Pic vert n°34 de décembre 2009 « Que faire après un accident ? »

VOS CONTACTS

MSA Ain Rhône	04 74 45 99 00
MSA Alpes du Nord	04 79 62 87 17
MSA Ardèche Drôme Loire	04 75 75 68 67

Le conseiller en prévention, le médecin, l'infirmière en santé au travail disposent d'informations sur les risques professionnels et les moyens de prévention. Prenez contact avec eux.

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Publication : Coordination Rhône-Alpes du programme de prévention paysage.
Rédaction : Conseillers en prévention des risques professionnels
Conception : MSA Alpes du Nord

http://references-sante-securite.msa.fr/

730415 Pic Vert n°43 Mai 2015 © Roger Brunel

LA LETTRE DU PIC VERT

Mai 2015 N°43

ÉDITORIAL

Personne n'est à l'abri d'un accident.

Que les conséquences soient graves ou non, l'entreprise peut toujours en tirer un enseignement.

Elle peut se servir de cet évènement pour progresser. Comment faire ?

Picus vous donne des pistes : d'abord et avant tout comprendre. Comprendre, sans juger. Puis agir.

Le service Santé - Sécurité au Travail

Analyse d'un accident

SOMMAIRE

P. 2 Comprendre un accident
P. 3 Trouver les causes
P. 3-4 Agir : neuf principes pour être efficace

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

COMPRENDRE UN ACCIDENT

Pourquoi tout employeur doit encourager les salariés à l'informer d'un accident ?

- Pour agir avant qu'un accident grave arrive. Plusieurs petits incidents identifient une activité à risque. Si rien n'est fait, un accident grave peut advenir. Il est de la responsabilité de l'employeur d'agir en amont de l'accident grave. Comment peut il faire s'il n'est pas informé de ces « alertes » ?
- Pour respecter la réglementation concernant les déclarations d'accident (délai de 48 h, même si la blessure ne paraît pas grave).

Pourquoi certains salariés n'informent pas leur employeur suite à un accident sur un chantier ?

- De peur d'être jugés, ils se sentent coupables, dévalorisés par rapport à leurs collègues.
- De peur d'être sanctionnés par leur employeur.
- La blessure ne semble pas grave et/ou ils ont simplement eu peur.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Rechercher uniquement la culpabilité, pour sanctionner.
- Ne rien changer. Faire comme si rien ne s'était passé.

➜ Pas de progression possible

Ce qui peut être fait pour que l'accident ne se reproduise pas

- Comprendre les dysfonctionnements qui ont amené à l'accident.
- Se questionner sur les causes (elles sont multiples et peuvent être loin de l'accident lui même).

Les questions à (se) poser

Où ?
Lieu, pente, environnement (route, zones de stockage), climat, nuisances (bruit, poussières…)…

Quelle organisation ?
Organisation de la journée, de la semaine, du chantier…

Avec quoi ?
Quelles machines ? Quels outils ?
Quels matériaux ? Quels produits ?…

Qu'est-ce qui était inhabituel ?
Compléter par des témoignages pour recueillir la chronologie, l'enchaînement des faits. Ces témoignages peuvent être recueillis auprès de la victime, des témoins, des responsables, des autres entreprises éventuellement présentes sur le chantier…

Comment ?
Quelle méthode de travail ?

Qui ?
Qui est la victime ? Que faisait-elle ?
Dans quel but ? Avec qui ?…

Un schéma pour comprendre

- Avec les personnes, les machines, les végétaux, les zones de stockage, l'environnement (route, topographie, obstacles)…
- Reporter par des flèches les mouvements des machines, des matériaux, des hommes dans la chronologie.

Ne prendre en compte que les faits. Eviter les interprétations et les « on-dit ».

Exemple d'accident et recueil des faits

Une équipe d'entretien de 3 ouvriers expérimentés réalise l'entretien d'un espace vert le long d'une route.

Le travail doit durer la journée et comprend la tonte, la taille de haies et d'arbustes.

La tondeuse autoportée utilisée habituellement est en panne.

La machine d'une autre entreprise est utilisée le temps de la réparation.
Cette machine est déposée le matin même sur le chantier.

Le chantier, prévu initialement mi-avril, se déroule début mai.
Le décalage dans les travaux s'explique par le fait que l'équipe d'entretien est allée renforcer d'autres équipes de l'entreprise pour finir des chantiers en retard.

L'herbe à couper atteint une hauteur de 30 cm et se bloque très souvent dans le tuyau d'évacuation de la machine.

Le conducteur descend de son poste de conduite pour sortir l'herbe du tuyau à la main en tirant vers le bas.

Au cours d'un de ces débourrages, le « bouchon d'herbe » cède violemment et la main du conducteur est touchée par la lame restée en rotation.

Un des salariés s'occupe de la victime, lui parle, vérifie qu'aucun doigt n'a été sectionné. Pendant ce temps, l'autre salarié avertit les secours.

TROUVER LES CAUSES

Lors de la compréhension de l'accident, les faits ont été recueillis, en remontant le plus en amont possible.

Les causes correspondent à des faits qui peuvent être modifiés ou supprimés pour éviter l'accident.

Il y a toujours plusieurs causes à un accident.

C'est sur cet ensemble de causes qu'il faut agir pour être efficace.

AGIR : NEUF PRINCIPES* POUR ÊTRE EFFICACE

1 Éviter les risques, c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger.

2 Évaluer les risques, c'est apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener.

Exemple : avant le déplacement, prendre connaissance de l'état de l'herbe. En raison du risque de « bourrage » de la tondeuse autoportée classique, décider d'intervenir avec une autre machine : par exemple un outil équipé de fléaux montés sur un axe horizontal, plus adapté à la hauteur de l'herbe et qui donnera un résultat satisfaisant sur ce genre de chantier.

3 Combattre les risques à la source, c'est intégrer la prévention le plus en amont possible.

Exemple : organiser le chantier pour intervenir suffisamment tôt pour que l'herbe ne soit pas trop haute et qu'il n'y ait pas des bourrages incessants. Il s'agit de comprendre pourquoi l'équipe a dû aller renforcer les autres équipes (et d'éviter que cela ne se reproduise). L'analyse va donc toucher l'ensemble de l'entreprise et son organisation, pas seulement le chantier de tonte.

4 Adapter le travail à l'homme, en tenant compte des différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé.

5 Tenir compte de l'évolution de la technique, c'est adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles.

Exemple : faire de la maintenance préventive pour éviter que la tondeuse autoportée habituelle ne soit en panne. Et/ou renouveler plus souvent le matériel.

6 Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins, c'est éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres.

Exemple : disposer d'une tondeuse conforme (notamment arrêt de la lame dès que le conducteur quitte le poste de conduite).

** Neuf principes : référence à l'article L4121-2 du code du travail. Classés du plus au moins efficace*

Suite en page 4 ➞